

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Samedi 10 décembre 2022 à 9h Mairie

Convocation faite le 5 décembre 2022

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, COCHET Pascal, MALLET Vanessa
HETIER Xavier, TEMPLIER Arnaud.

Absents excusés : NAROZNY Emmanuel, (pouvoir à COCHET Pascal), BULAND
Dominique, GOUJAT Sébastien (pouvoir BONNART Alain).

Secrétaire de séance : BONNART Alain.

Début de séance 9h20

DELIBERATIONS

1. **BAIL COMMERCIAL EPICERIE**

Mme le Maire expose que M THANGARAJAH n'ayant pas donné suite malgré une longue période de pourparlers, elle propose la candidature de COCCINELLE. Les conditions sont les suivantes :

Loyer mensuel : 100 euros, Charges : remboursement du Foncier et de la Taxe OM au prorata de la surface. Révision annuelle selon indice. Pour faciliter le démarrage et aider aux travaux nécessaires à l'ouverture une exonération de 6 mois de loyer est offerte.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

2. **ACHAT TERRAIN POUR RESERVE D'INCENDIE**

Mme le Maire expose que la rue de l'Etang étant dense en habitations la Communauté de Commune nous demande de trouver un terrain pour y installer une citerne souple pour servir de réserve d'eau incendie. Les Consorts GAY ayant actuellement un terrain à la vente sur la rue de la Charmoise au prix de 30 000 euros, la Mairie s'est positionnée. Mme le Maire propose donc l'achat de ce terrain et demande l'autorisation de procéder aux démarches nécessaires à l'achat et au financement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. **TRAVAUX DE L'EGLISE**

Mme le Maire expose que l'état de l'église se dégrade (revêtement extérieur – fente profonde dans les murs) et sur les 7 vitraux blancs certains sont fissurés. Mme le Maire expose que l'estimation est de 70 000 euros et demande l'autorisation de faire réaliser les travaux, de demander des subventions, de faire appel aux dons et de demander un prêt pour le solde.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le choix du projet sur lequel l'AMO va travailler pour la réalisation du chiffrage de la réfection de « la salle des fêtes » a été déterminé.
- La distribution des colis de Noël se fera le samedi 17 décembre à partir de 10h
- L'arbre de Noël pour les enfants aura lieu à la Mairie le 18 décembre à partir de 14h30 avec spectacle.
- Une subvention de 170.43 euros a été accordé au Collège d'Esternay pour couvrir les frais de transport de nos enfants pour diverses activités

Fin de séance à 10h50

Secrétaire de Séance,
Monsieur BONNART Alain



Madame Le Maire,
Madame LEFRANC Sylvie

